

## AVIS PUBLIC - ERRATUM

Veillez prendre note qu'une correction doit être apportée à l'avis publié sur le site de la Ville en date du 23 février 2021, afin d'indiquer le numéro de lot « 6 037 769 » en remplacement du numéro de lot « 6 037 759 ».

L'avis aurait dû se lire comme suit :

### CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UN USAGE CONDITIONNEL

Propriété sise au 1520, rue des Grès (partie du lot 6 037 769 - lot projeté 6 405 010)  
secteur Saint-Romuald

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est qui se tiendra le **mercredi 10 mars 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Permettre l'aménagement d'un logement additionnel au sous-sol de l'habitation unifamiliale isolée :

Conformément au *décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* en date du 5 février 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande aura lieu du **23 février 2021 au 9 mars 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 23 février 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service

-----  
Le Conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est adoptera la modification lors de la séance ordinaire du mercredi 14 avril 2021.

